

IV QUI VIENT DU SUD



VOLKSWAGEN

2 pouces est optionnel mais personnalisable est de série.

Sous le **capot**

Moteur

Cylindrée	999 cm ³
Type	3-cyl. turbo essence
Puissance	110 ch à 5 500 tr/min
Couple	200 Nm de 2 000 à 3 000 tr/min

Transmission

Type	Traction
Boîte	Auto. DSG à 7 rapports

Dimensions/poids

L/l/h	4 266 × 1 757 × 1 518 mm
Coffre	438 litres
Poids	1 260 kg

Performances

0-100 km/h	10,9 secondes
Vitesse	191 km/h

Consommation / émissions

Mixte UE	5,9 l/100 km
CO ₂	133 g/km

Prix 27 615 €

DROIT DE L'USAGER

PEUT-ON ÊTRE VERBALISÉ POUR UNE PANNE D'ESSENCE ?

■ Par M^e Rémy Josseaume, avocat à la cour

1 À l'infortune de la panne sèche à l'heure où des pénuries d'essence touchent le pays, le conducteur peut être incriminé pour cette situation et contester une telle verbalisation n'est pas chose aisée.

2 Sur le réseau autoroutier, l'infraction pourra être relevée si le véhicule se trouve immobilisé sur la bande d'arrêt d'urgence. En effet, le Code de la route sanctionne l'arrêt ou le stationnement d'un véhicule gênant la circulation et en particulier sur la bande d'arrêt d'urgence (amende de 35 €).

3 Il a été jugé que la panne d'essence ne constituait pas un cas de force majeure puisque, « tout conducteur est à même de prévoir et de prévenir une telle circonstance ».

4 Sur tous les autres axes de circulation, un véhicule stationné à la suite d'une panne d'essence peut être verbalisé selon le lieu d'immobilisation du véhicule. Il peut être verbalisé pour un stationnement gênant ou très gênant (135 €), voire dangereux, lequel est sanctionné de 135 € et d'une perte de 3 points.

+ @ SUR LE WEB

» Concept Alpine Alpenglow, une source d'inspiration

» BMW M2, le retour de l'enfant terrible

www.lefigaro.fr/automobile